

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

### SOUS-AMENDEMENT

N ° I-CF3041

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

à l'amendement n° CF|2766 de Mme Magnier

-----

### APRÈS L'ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2027 »

l'année :

« 2026 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de respecter les règles de bornage fixées par l'article 7 du projet loi relatif à la programmation des finances publiques pour 2023-2027, le présent sous-amendement limite à 3 ans la prorogation des deux exonérations concernées par cet amendement.